

**Commission** : *Discipline*  
**Date** : *18 avril 2024*

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	13 04 24	FC ROULLET	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D2	13 04 24	FC ROULLET	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D2	13 04 24	OFC RUELLE	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D2	13 04 24	JS GRANDE CHAMPAGNE	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D2	07 04 24	AS AIGRE	6 mois de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	400€
D2	13 04 24	ES MORNAC	7 matchs de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D2	13 04 24	US ABZAC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€

D3	14 04 24	US CHATEAUNEUF	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	15 04 24	41€
D3	14 04 24	US CHATEAUNEUF	5 mois de suspension dont 2 avec sursis	Art. 1.4 et 13.1 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	15 04 24	400€
D4	14 04 24	US CHAMPAGNE MOUTON	2 matchs de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D4	14 04 24	FC FONTAFIE	3 mois de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	15 04 24	400€
D4	14 04 24	CS ST ANGEAU	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
D4	14 04 24	AL ST BRICE	3 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 04 24	41€
U17	03 02 24	CS ANG LEROY	Suspendu jusqu'au 30 juin 2024	Art. 13.1 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 03 24	Voir ci-dessous
U17	03 02 24	CO LUXE	3 mois de suspension avec sursis	Art. 2.1.c et 2.1.d du Règlement Disciplinaire	Arbitre bénévole	22 04 24	0€
U17	03 02 24	CR MANSLE	3 mois de suspension	Art. 2.1.c et 2.1.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	22 02 24	200€ (amende globale)
U17	03 02 24	CS ANG LEROY	3 mois de suspension dont 2 avec sursis	Art. 2.1.c et 2.1.d du Règlement Disciplinaire	Joueur	22 02 24	Voir ci-dessous

U17	03 02 24	CS ANG LEROY	8 mois de suspension dont 2 avec sursis	Art. 2.1.c et 2.1.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	19 04 24	800€ (amende globale)
-----	----------	--------------	---	--	-----------	----------	-----------------------

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

***Le Président : Pierre LARROUY***

***Le Secrétaire : Marcel BUISSON***